

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ / MODALITÉS DU PROGRAMME

DURÉE

La période de votation s'étend du 6 au 24 février 2023, 23h59.

ADMISSIBILITÉ

Tous les membres majeurs de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm peuvent exercer leur droit de vote.

Seuls les quatre (4) projets des organismes préalablement sélectionnés à la suite de l'appel d'organisme tenu en mai 2022 sont admissibles¹. Ces quatre projets retenus dans le cadre de l'édition 2022-2023 du Programme S'UNIR devait être lien avec l'éducation, le mieux-être des aînés, la santé et les saines habitudes de vie, l'environnement et le développement durable ou les nouveaux arrivants.

Les membres de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm sont invités à exercer leur droit de vote, afin de déterminer, parmi les projets retenus, celui qui les interpelle le plus. La Caisse remettra un don de 5000\$ réparti entre les 4 organismes selon prorata du nombre de votes reçus.

Les résultats seront diffusés sur la page Facebook de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm, au courant du mois de mars 2023.

¹ Les organismes ont été sélectionnés par les administrateurs de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm suite à la réception des projets, lors de l'appel de projets tenu en mai 2022.